

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	85 (2023)
Artikel:	Fribourg et Villars-sur-Glâne : une guerre de sept ans?
Autor:	Dorand, Jean-Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1090485
Nutzungsbedingungen	
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren	
Conditions d'utilisation	
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus	
Terms of use	
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more	
Download PDF: 14.01.2026	
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch	

Fribourg et Villars-sur-Glâne: une guerre de Sept Ans?

L'histoire des relations entre Fribourg et Villars-sur-Glâne est marquée par des crises périodiques, relatives souvent à des problèmes de territoire.

PAR JEAN-PIERRE DORAND

AUX ORIGINES DES DIFFICULTÉS¹

Fribourg, dès sa fondation, avale du territoire villarois qui s'étendait jusqu'à la Sarine, entre Pérrolles et le Palatinat. Les choses se calment jusque vers 1850. Villars-sur-Glâne pèse alors peu par rapport à la capitale: 335 habitants contre 9'065 en 1850 et 856 contre 15'794 en 1900. Des discussions ont lieu, dans les années 1850, entre la capitale et les quatre paroisses voisines (Villars-sur-Glâne, Tavel, Guin et Givisiez) pour annexer les banlieues de la ville, sises sur ces collectivités religieuses. Pas de résultats dans un premier temps. En 1872, le Conseil d'État décide de transférer, sans indemnité et avec l'accord de l'évêque, ces banlieues à la capitale.

Le traumatisme villarois date de 1906. La ville de Fribourg s'étend en direction du Plateau de Pérrolles. Les ravins y sont comblés, le tramway y passe et des industries s'y installent. L'entreprise la plus célèbre est Chocolats Villars. Il faut y établir de nouvelles routes et infrastructures, loin du village, dans l'incapacité de les financer. Des négociations s'engagent entre les deux communes au sujet de 200 hectares de terrain: Fribourg en offre 70'000 francs et Villars-sur-Glâne en veut 200'000 francs! C'est l'État qui intervient, par arrêté du 9 mars 1906. Tout le sud de Pérrolles et de la Vignettaz, Beaumont et Bethléem sont transférés à la ville pour 70'000

¹ Largement inspiré par CHARRIÈRE Michel, *Une commune à travers les siècles, Villars-sur-Glâne*, Villars-sur-Glâne, 2007, pp. 10-11 et 33-36.

francs versés à la paroisse et 5'000 francs à la commune. Les Villarois sont excédés: le Conseil d'État ne les a pas consultés. Ils font recours jusqu'au Tribunal fédéral, sans succès. L'insatisfaction villaroise est grande.

À Fribourg, pendant ce temps, on étudie l'évolution de nombreuses villes suisses. Les autorités cantonales rationalisent leurs limites en annexant les couronnes voisines en une démarche à la Hausmann. Zurich annexe ainsi 19 communes en deux étapes. Le Conseil communal de la capitale écrit donc, en 1918, au Conseil d'État afin d'annexer les communes de Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne, Pierrafortscha et une partie de celles de Tavel et de Guin. Le plan de développement de la ville serait simplifié et les ressources financières améliorées². Le municipal Romain Weck contacte le gouvernement cantonal. Celui-ci est divisé et n'a sans doute pas eu envie, vu les litiges l'opposant à la capitale, de renforcer celle-ci. L'affaire ne va pas plus loin³.

UNE PHASE DE FAUX CALME (1919-1967)?

La méfiance villaroise est de rigueur⁴. En 1931, le Conseil communal de Villars-sur-Glâne est abordé deux fois par celui de la capitale pour des cessions de territoires. Il refuse toute nouvelle emprise de la capitale et toute rencontre. En 1947, rebelotte alors que le quartier des Daillettes doit se raccorder au réseau d'égouts de la capitale, Villars-sur-Glâne refuse de vendre du terrain à sa voisine. En 1961, Fribourg revient avec des propositions d'achat de terrains au Guintzet et au quartier du Fort Saint-Jacques, très éloignés du noyau villageois et non équipés. Le Conseil communal et l'Assemblée communale villaroises acceptent cette fois de discuter. Ils lient cette vente éventuelle de territoires à l'acquisition d'un terrain pour une nouvelle école à Cormanon et à une indemnité de 140'000 francs⁵. L'affaire ne va pas plus loin.

Les transports publics vont relancer la discussion ainsi que la zone industrielle qui se constitue à Moncor et qui attire des centaines de travailleurs qui doivent s'y déplacer. Les deux communes doivent forcément parler d'une ligne des transports fribourgeois (TF) allant de la Vignettaz à Moncor. Il en est de même pour l'eau nécessaire à Villars-sur-Glâne. La voie solitaire mène à une impasse. Il faut se ravitailler en eau à Fribourg et à Posieux et bientôt les Villarois comprennent qu'il faut entrer dans le Consortium des Eaux (1963).

² Archives de la Ville de Fribourg (dorénavant cité AVF), Protocole du Conseil communal, 1918, p. 205.

³ *Ibid.*, p. 233.

⁴ CHARRIÈRE 2007, pp. 35-36.

⁵ *Ibid.*, p. 36.

CINQ BATAILLES (1968-1975)

Qui dirige les deux communes? À Fribourg, le syndic est le radical Lucien Nussbaumer (1966-1982) et à Villars les démocrates-chrétiens François Macheret (1958-1974) puis Germain Bouverat (1974-1996). Quelles sont les forces en présence au Conseil communal? À Villars-sur-Glâne, la répartition reste la même en 1966, 1970 et 1974: 4 PDC, 2 PLR et 3 PS. À Fribourg, la répartition, en 1966, est la même que chez sa voisine. Elle varie ensuite. En 1970, 3 PDC, 3 PLR, 2 PS et 1 PICs. En 1974, 4 PDC, 2 PLR, 2 PS et 1 PICs. Les différends entre Fribourg et Villars-sur-Glâne ne sont pas dus aux différences partisanes. Ce sont des intérêts matériels divergents qui tendent les relations:

- Les demandes territoriales de Fribourg
- L'admission de Villars-sur-Glâne au sein des TF et le dépôt des TF à Chandolan
- Le collecteur entre Moncor et le Jura
- Les droits d'égouts et les taxes d'épuration

La dispute sur les terrains

La ville de Fribourg est obsédée par le manque de terrains pour des industries. Elle souhaite en acheter à Villars-sur-Glâne. Elle va compliquer les choses en liant cette incorporation de territoires à des conditions plus favorables dans les autres dossiers. Lors d'une rencontre entre les syndics Nussbaumer et Macheret le 9 avril 1968, suivie d'une réunion entre quatre municipaux de chaque commune, Fribourg indique vouloir acheter 35,5 hectares⁶. Lors d'une réunion des délégations des deux municipalités, le 20 juin 1968, le syndic Nussbaumer souhaite incorporer 70 à 80 hectares à la capitale, une zone limitée par la future autoroute, la route de ceinture et la route du Jura. Le syndic Macheret trouve cette demande en terrains « copieuse » et il souhaite des « compensations », par exemple le terrain de l'ancien stand de tir des Daillettes. Il entre donc en matière. Le municipal Bourgknecht insiste:

⁶ AVF, Protocole du Conseil communal, 1968, pp. 124 et 150.

« *Le développement de la capitale conditionne celui du canton et il est normal qu'une commune jouxtant Fribourg y participe⁷* ». Lors d'une réunion tenue le 10 octobre 1968, les deux délégations discutent de terrains. Le syndic Macheret dit que sa commune hésite: Fribourg a demandé 45 hectares en 1959-1961, sans succès, et elle en veut maintenant 76! Il faut qu'elle offre des terrains en compensation. Le syndic Nussbaumer l'explique par le risque de voir le développement économique de Fribourg complètement paralysé par manque d'espace. Le syndic Macheret dit que ce problème doit être réglé, de même que le collecteur de Moncor, l'aménagement du carrefour de Bellecroix, les TF et les investissements pour Villars-Vert. Sa commune fera une offre pour les terrains lors d'une prochaine séance⁸.

Lors de la séance des deux délégations du 19 décembre 1968, le syndic Macheret indique que sa commune entre en matière mais qu'elle hésite car elle est sceptique sur l'issue des pourparlers. Il demande une discrétion absolue, craignant certaines réactions. Le municipal Linus Kaeser a calculé ainsi: les 79,96 hectares comptent 1'605 habitants et les immeubles y ont une valeur fiscale de 31 millions de francs. Si l'on compte les pertes financières pour Villars-sur-Glâne et qu'on les multiplie par quinze et qu'on ajoute les investissements à rembourser, on arrive à 2'450'000 francs. Fribourg va examiner cette offre⁹. Lors de la séance commune du 16 avril 1969, Fribourg accepte l'offre de vente de 2,45 millions de francs et indique que cette opération facilitera l'avancement des autres dossiers intercommunaux (TF, écoles, collecteur de Moncor, épuration). Le syndic Macheret en prend note et rappelle qu'il faudra l'accord du Conseil général et de l'Assemblée des contribuables villarois¹⁰. Il y a ensuite un long silence sur cette vente de terrains, les communes échangeant des lettres sur le dossier des TF. Fribourg propose, le 6 mars 1970, de régler les problèmes communs par des conventions. Le climat a changé: les élections communales ont amené trois nouveaux municipaux villarois au Conseil, tous hostiles à des cessions de terrain. Conséquence: retrait de l'offre de vente de 1968.

⁷ Archives de l'État de Fribourg (dorénavant cité AEF), Préfecture de la Sarine (dorénavant cité P Sa) I, 1013, 1968-1971.

⁸ *Idem.*

⁹ *Idem.*

¹⁰ *Idem.*



Plans des zones en
discussion, élaborés par
la préfecture de la Sarine.
AEF PSa I 1013.

¹¹ *Idem.*

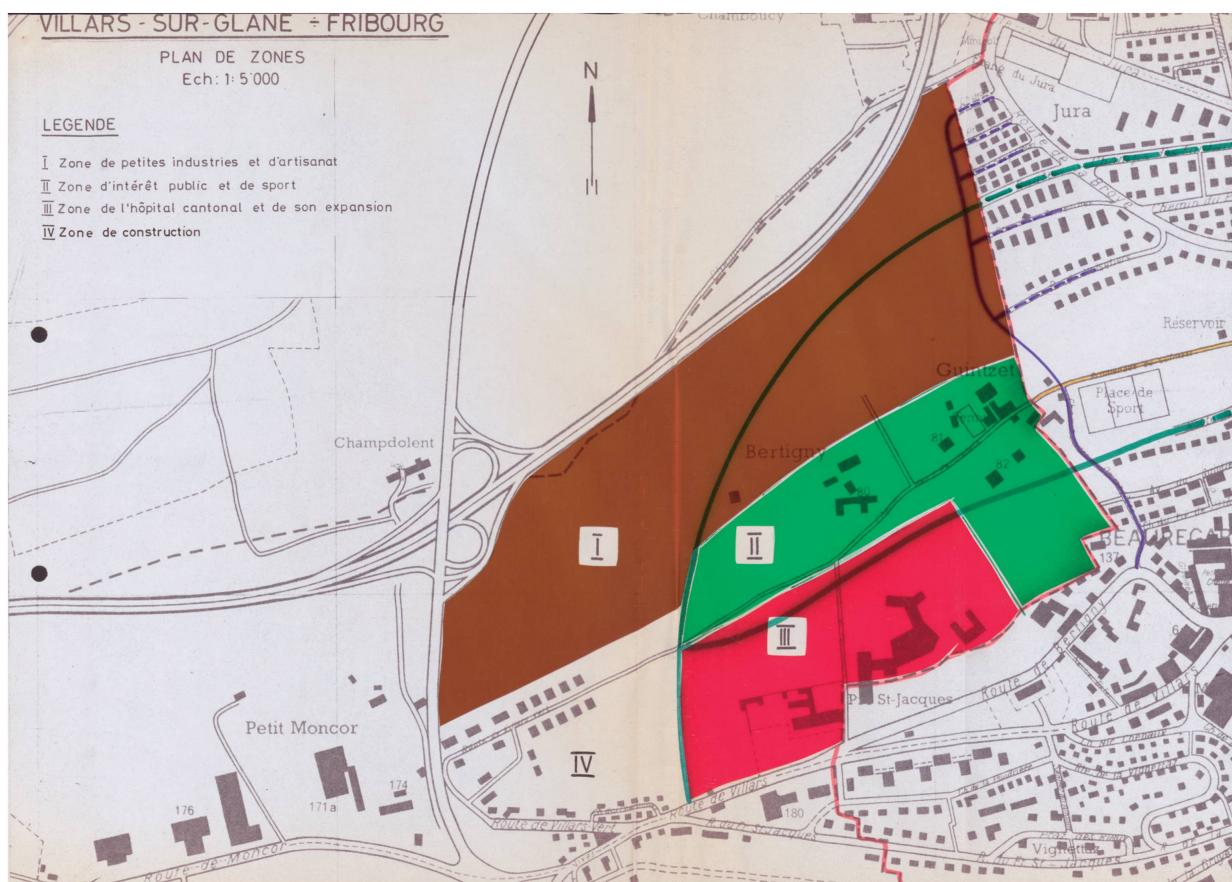
¹² *Idem.*

¹³ *Idem.*

¹⁴ Archives de la Commune de Villars-sur-Glâne (dorénavant cité AVG), Protocole du Conseil communal 1971, pp. 131-135.

Les terrains en discussion de Bertigny et des Daillettes. AEF PSa I 1013.

1970. Il commence par déclarer qu'il est inadmissible pour toute la région que les deux communes ne puissent s'entendre. Il décide que Fribourg fournira des compensations en cas de cession de territoires, avec cartes à l'appui, et qu'ensuite les syndics se réuniront en sa présence¹¹. Le Conseil communal villarois se réunit le 13 janvier 1971¹². Il débat des cessions de territoires. Trois conseillers y sont favorables à certaines conditions (échanges de terrains), alors que quatre s'y opposent, dont Germain Bouverat qui ne veut pas céder un pouce de terrain et signale que, pour les autres dossiers, Fribourg fait preuve d'une mauvaise volonté évidente. Le conseiller Michel Verdon est plus direct: « *C'est un cancer auquel il n'y a que deux remèdes: l'ablation de l'organe si l'on s'y prend assez tôt ou la mort*¹³ ». Il craint que Fribourg grignote sa commune jusqu'à Cormanon. La municipalité étant très divisée, le syndic Macheret s'en remet au Conseil général qui devra se prononcer¹⁴. Ce sera fait le 17 juin 1971. Au terme de trois heures de discussions passionnées, le Conseil général décide par 28 voix contre 10 de discuter d'une ces-



sion de territoires la plus restreinte possible, moyennant l'entrée de Villars-sur-Glâne au sein des TF à de bonnes conditions, un accord sur les collecteurs, sur les droits d'égouts et taxes d'épuration ainsi que sur l'aménagement routier et une vente de terrains de la Bourgeoisie de Fribourg, sis sur Villars-sur-Glâne¹⁵.

Le préfet Butty tente de faire repartir les négociations. Il demande aux deux parties de constituer trois sous-groupes : finances, écoles et problèmes techniques. Les élus de la capitale doutent de la bonne volonté de leurs homologues villarois¹⁶. Les négociations territoriales ne repartent qu'en 1973 sur une base plus modeste. Fribourg pourrait acquérir 47 hectares mais en céderait 47,7 à Villars-sur-Glâne, soit l'ancien stand de tir des Daillettes (22,7 hectares) et la parcelle destinée aux écoles à Villars-Vert (25 hectares). Ce serait un échange mais les prix des terrains que chacun vend font l'objet de disputes¹⁷. Villars-sur-Glâne est décidée à ne rien céder: les propositions d'accords globaux faites par la capitale sont refusées¹⁸. Fribourg comprend en 1974 qu'elle ne pourra obtenir ou échanger aucun terrain et elle va y renoncer par étapes, de janvier à juillet¹⁹.

La guerre des transports

Le développement de la zone industrielle de Moncor bat son plein. Elle implique 700 emplois et 400 personnes viennent de la capitale pour y travailler (1974). Le Conseil communal villarois pousse à réaliser un essai de la Vignettaz à la station Migrol. Pour cela il réunit les entrepreneurs Bulliard et Borghini, ainsi que les représentants des entreprises Vibro-Meter, Cremo, Cooper et Gremaud SA, le 7 octobre 1964. Entretemps, Bulliard garantit de payer le déficit de 1964. Les entrepreneurs sont d'accord de financer, en partie, les pertes futures²⁰. Ainsi en 1966, le déficit estimé de 70'000 francs est couvert par la commune (20'000 francs), Bulliard et Borghini (30'000 francs), Cooper, Vibro-Meter, Cremo et Gremaud SA (20'000 francs)²¹. Le Conseil communal se rend bien compte, le 12 décembre 1966, que cet arrangement est provisoire et il admet que la commune paiera progressivement une part croissante des déficits.

¹⁵ AVG, Protocole du Conseil général, 1971, séance du 17 juin 1971.

¹⁶ AVF, Protocole du Conseil communal, 1971, pp. 196, 212, 253 et 290.

¹⁷ AEF, P Sa I, 1016, 1973-1975.

¹⁸ AVF, Protocole du Conseil communal, 1973, pp. 121 et 267.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 114 et 220.

²⁰ AVG, Protocole du Conseil communal, 1964, pp. 242, 245, 250, 259 et 268.

²¹ AVG, Protocole du Conseil communal, 1966, séance du 12 décembre 1966.

Des discussions s'amorcent, en 1967, avec la direction des TF et les autorités de la Ville de Fribourg, leur unique actionnaire. Fribourg accepte la présence d'un observateur de Villars-sur-Glâne au Conseil d'administration des TF. On discute de la part des déficits que pourrait couvrir le budget villarois, sur la base des kilomètres parcourus et des passagers transportés. Les Villarois consultent même un expert, M. Goll (Lucerne), qui leur recommande une ligne d'autobus et non de trolleybus de la Vignettaz à Moncor²².

Des pourparlers difficiles s'engagent (1968-1972). Les pommes de discorde sont nombreuses: finance d'entrée pour Villars-sur-Glâne dans les TF, calcul de la participation aux déficits et aux investissements, remise ou non d'actions, siège au Conseil d'administration et cession du terrain à Chandolan (15'000 mètres carrés). Une réunion a lieu à la préfecture, le 20 janvier 1972, qui fait avancer les choses, malgré les retards de 20 minutes de Nussbaumer et de 60 minutes pour Bourgknecht, qualifiés de « *mépris supplémentaire à l'égard de Villars-sur-Glâne*²³ ». Les affaires traînent vu les tensions dans les autres dossiers. Fribourg dénonce même, le 17 novembre 1973, les accords antérieurs en matière de transport. Le 17 décembre 1974, les édiles de la capitale proposent une solution: Fribourg cède 150 de ses 1'470 actions à sa voisine qui reçoit un siège au Conseil d'administration. L'indemnité d'entrée est abaissée de 300'000 à 50'000 francs, moyennant la cession du terrain de Chandolan pour le dépôt des TF. On se met d'accord sur un réseau allant jusqu'à Moncor et à l'Hôpital cantonal avec un mode de calcul des déficits²⁴.

²² AVG, Protocole du Conseil communal, 1967, pp. 135, 145 et 182.

La bataille du collecteur Moncor-Jura

²³ AVG, Protocole du Conseil communal, 1972, pp. 329-330.

²⁴ AVF, Protocole du Conseil communal, 1974, p. 341.

²⁵ AVG, Protocole du Conseil communal, 1968, p. 219.

En 1968, Villars-sur-Glâne prend une décision importante en matière d'épuration des eaux pour la zone industrielle de Moncor. Sur la base d'une expertise de l'ingénieur de ville Joseph Berther, on décide de se lier non à Granges-Paccot, mais à la canalisation du Jura à Fribourg²⁵. Villars-sur-Glâne commence les travaux sur son territoire, dont le devis est de 750'000 francs, alors que Fribourg doit donner son autorisation pour les travaux sur le sien, estimés à plus de 1'000'000 de francs. Les deux com-

munes signent une convention provisoire en juin 1972. Mais le climat est mauvais comme le remarque le municipal villarois Verdon: « *On cherche, par tous les moyens, à nous causer des ennuis*²⁶ ».

Les communes sont en désaccord sur la répartition des frais du collecteur qui est devisé maintenant à 2,2 millions de francs. La capitale calcule des éléments techniques (débits d'eau, bassins versants) alors que sa voisine se base sur les surfaces desservies. Le préfet doit intervenir en rappelant l'urgence de la construction²⁷. La Direction de l'Économie et l'Office de développement économique veulent une issue. Un blocage, comme veut l'instaurer Fribourg en 1974, sur son territoire, est inacceptable. Le préfet entreprend une médiation qui aboutira en 1975.

²⁶ AVG, Protocole du Conseil communal, 1972, pp. 364, 373, 381, 391, 422, 425-426 et 450.

²⁷ AEF, P Sa I, 1015, 1971-1972.

Droits d'égouts et taxes d'épuration

Il y a plusieurs choses à régler. D'abord, les eaux usées qui coulent déjà depuis certains quartiers villarois vers Fribourg. Ensuite, les nouveaux quartiers qui seront reliés au réseau de la capitale. Qu'en est-il des raccordements indirects et des commissions prélevées par Villars-sur-Glâne sur l'épuration assurée par Fribourg? Tout cela fera l'objet de longues négociations.

LA PAIX DE 1975

Toute guerre se conclut par un traité de paix. Celui-ci est signé le 21 octobre 1975 par les syndics Nussbaumer et Macheret, sous l'œil du préfet Butty. Fribourg renonce à toute expansion territoriale et signe trois conventions avec Villars-sur-Glâne. La première, conclue pour 20 ans, règle le problème des TF, avec entrée des Villarois dans l'entreprise et son Conseil d'administration. La deuxième, signée pour 10 ans, détermine les droits de raccordement et les taxes à payer pour les eaux usées. La troisième finalise le raccordement Moncor-Jura avec son financement sur le territoire de la capitale. Les Villarois cèdent les 15'000 mètres carrés nécessaires au dépôt des TF de Chandolan et la Bourgeoisie de Fribourg les 10'505 mètres carrés permettant de construire le centre scolaire de Villars-Vert. Comme l'écrit *La Liberté*: « *Une valeur d'exemple pour les relations intercommunales* »¹, ce qui convient bien pour le dénouement, mais pas pour les années qui le précèdent.

J.P., « Signature de 3 conventions entre Fribourg et la commune voisine de Villars-sur-Glâne », *La Liberté*, 22.10.1975, p. 13.

SIGNATURE DE 3 CONVENTIONS ENTRE FRIBOURG ET LA COMMUNE VOISINE DE VILLARS-SUR-GLÂNE



Entourés des deux conseils communaux de Fribourg et Villars-sur-Glâne, MM. Lucien Nussbaumer, à gauche et Germain Bouverat à droite, signent sous le regard réjoui de M. Laurent Butty, préfet de la Sarine, trois conventions entre leurs deux communes.
(Photo Jean-Jacques Robert)